

INFORMATIONS STALAG V.B

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN
C.C.P. : Paris 4.841-48 PARIS 9^e - TEL. TRI. 78-44, 78-45

VILLINGEN



N° 63
JUIN 1953

Prix du numéro :
15 francs

Nous avons annoncé dans notre numéro précédent que la Journée Nationale du Stalag V B était fixée au dimanche 4 octobre 1953.

Le triomphal succès obtenu par notre Journée 1952, — qui a laissé un souvenir inoubliable à tous ceux qui y ont assisté, tant par l'organisation impeccable réalisée par les responsables que par l'ambiance fraternelle dans laquelle elle s'est déroulée, — nous oblige à préparer dès maintenant celle de cette année. L'an dernier, nous avons offert à nos amis belges une réception qu'ils ont eux-mêmes qualifiée de « formidable » et notre grand ami André Chanu avait organisé un programme artistique de haute tenue.

Cette année, notre Journée Nationale devait se dérouler entre nous, nos amis belges n'étant invités que pour 1954. Mais un fait nouveau et très important pour l'unité P.G. est venue déranger l'ordonnance du programme.

Nos amis du Stalag V A voulaient organiser leur Journée Nationale en octobre 1953.

Pourquoi, puisque nos deux Stalags sont liés par tant de souvenirs communs, ne pas réunir les deux journées en

Notre Journée Nationale du 4 octobre 1953

une seule et ne faire qu'une Grande Journée Nationale V A-V B ?

A peine cette idée fut-elle émise qu'elle fut adoptée d'enthousiasme et, cette fois, ce seront nos amis du V A qui inviteront nos camarades belges.

Ceux qui connaissent le Bouthéon rétorqueront que le manque de place sera un obstacle au succès de la fête et que nous risquons de refuser davantage de camarades qu'en 1952. Mais notre Bureau a, d'ores et déjà, pris ses dispositions. Devant l'ampleur du

succès de l'an dernier, il s'est attaché à assurer un parfait déroulement à la Journée Nationale du 4 octobre 1953. Aussi une salle magnifique, pouvant contenir plus de 250 convives, a-t-elle été retenue. Une piste de danse impeccable ainsi qu'une petite scène

permettront aux festivités de se dérouler normalement. Notre ami André Chanu sera, comme à l'accoutumée, le grand maître des réjouissances.

Vous voyez, chers amis, que tout a été mis en œuvre pour la parfaite réussite de la Journée Nationale V A-V B.

Nous espérons que vous viendrez nombreux car votre présence sera pour le Bureau national un réel encouragement et aussi la plus belle des récompenses, celle à laquelle il tient par-dessus tout.

Ce sera la preuve de votre attachement à votre Amicale, la certitude que vous êtes de tout cœur avec vos dirigeants.

Retenez donc la date du 4 octobre 1953.

Allons, chers amis de Province et de Paris, venez participer à notre repas amical, venez retrouver dans une ambiance de fête vos anciens compagnons de captivité que vous n'avez peut-être pas revus depuis votre libération et venez fêter comme il convient le 1700^{ème} membre de votre puissante Amicale.

Nous vous donnons rendez-vous au 4 octobre 1953, pour notre Journée Nationale et le lancement de notre grande tombola du million.

L'adjudant...

A. Jacques-S. Bammert.
C'était vraiment un tout petit adjudant, ce qui se fit de plus petit dans le format miniature, un bibelot d'adjudant. Les tailleurs, qui ne respectent rien, l'avaient baptisé l'adjudant de poche.

Qu'il était beau quand il nous arriva ! Oh, pas physiquement, bien sûr : c'était un petit homme tout plissé et rabougri avec du poil plein les yeux et les oreilles, mais son uniforme ancien et scintillant de décorations, le faisait paraître aux joujoux de nos anciens noëls.

Les Chleuh commencèrent par le dépouiller de son beau casque à visière d'or qu'il avait pu défendre jusque-là contre leur cupidité. L'échange de sa glorieuse bourguignotte contre un bonnet de police délavé et trop grand mit le comble à son abrutissement. Il ne reprit quelque conscience que, lorsque, installé sur le premier lit près de la porte dans la baraque des gendarmes, il comprit que les Allemands l'avaient nommé chef de baraque.

Cependant, des difficultés s'élevèrent

Notre ami Georges-H. Patin, répondant à l'appel que nous avions lancé, dans le numéro 61 d'avril 1953, nous adresse un conte charmant que nous nous faisons une joie de publier dans notre numéro de juin.

Le grand Yves, transfuge du Stalag IV A, s'excuse de nous adresser une histoire qui intéresse principalement ce Stalag. Mais les histoires de prisonniers ne sont pas réservées uniquement à un Stalag mais intéressent toute la gent prisonnière, ce qui est d'ailleurs fort bien démontré par le succès de la littérature gefang.

Nous sommes particulièrement sensibles au grand honneur que nous fait notre ami Patin en nous assurant d'une collaboration presque constante à notre journal. Et nous sommes certains d'être les interprètes de tous nos amis de l'Amicale en adressant à notre camarade nos chaleureux remerciements.

« Le Captif ».

tout de suite, car les gars robustes qu'étaient les gendarmes se vexèrent d'être commandés par un nabot. Dès qu'ils surent le nom de l'adjudant de poche, ils le moquèrent ouvertement et pourtant c'était un nom que les bleus prononçaient jadis avec une respectueuse terreur, un nom qui avait fait trembler les indigènes, un nom qui parfois avait donné lieu à d'innocentes plaisanteries au mess, mais n'était jamais apparu comme en cette Silésie inhospitalière, tel un oruel sobriquet : il s'appelait Chérubin !

Les choses se gâtèrent dès le lendemain matin à la manœuvre. Les gendarmes, venus de toutes les provinces de France, s'étaient formés en peloton et, tous les jours, dès le réveil, ils opéraient d'impeccables évolutions sous les yeux attendris des Allemands et avec une discipline inconnue en France. Or, les fonctions de chef de bara-

...de poche

que entraînaient le commandement de la manœuvre à pied. Il apparut tout de suite que les commandements dudit Chérubin étaient aussi démodés que son uniforme, et, au milieu des rires qui lui étaient autant de coups de poignard, les gendarmes organisèrent une pagaie et un chahut déshonorant. Le commandant du camp avait laissé entendre que la France «kollaboratrice» avait grand besoin de gendarmes disciplinés et que, s'ils faisaient preuve de bonne volonté, ils seraient rapidement renvoyés dans leur patrie. C'est pourquoi les gendarmes avaient à cœur de prouver qu'ils étaient d'excellents manœuvriers et de parfaits automates. Sous l'œil goguenard des géliers, ils hûèrent sans pudeur leur nouveau petit capitaine.

Chassé de la baraque si bien brisée des gendarmes, l'adjudant Chérubin la quitta en pleurant. Heureusement, son calot trop grand, lui tombant sur le nez, cachaient les grosses larmes qui suivaient les rides de son visage.

Georges-H. Patin.
(Voir la suite page 4)

Dernier écho de l'Assemblée

(Suite et fin)

Nous avons eu la joie de renâre visite à nos amis belges en avril dernier; nous avons rapporté de là-bas un souvenir inoubliable de l'accueil fait par nos amis. A notre tour, au mois d'octobre dernier, nous recevions dans cette maison nos amis belges; la plupart d'entre vous étaient présents et vous connaissez le succès de notre réception : nous savons que nos amis belges sont partis enthousiasmés.

Nous irons à nouveau le dernier dimanche d'avril à Bruxelles et j'invite tous ceux qui peuvent y aller à se joindre à nous, et, en particulier, ceux qui possèdent des voitures et qui pourraient emmener des camarades, à se faire connaître.

La tombola a eu un succès éclatant et nous a permis de soulager bien des misères.

Nous allons au cours de cette année en lancer une nouvelle d'un million. Nous avons besoin du concours de tous et aussi de trouver beaucoup de lots, le règlement ne nous autorisant pas à dépasser 15 % du montant pour les frais ou les lots. Il va donc falloir faire appel à vos relations pour les lots et pour la vente des billets.

Notre fête du mois de mars a eu également un grand succès. Malheureusement, nous n'avons pu avoir, cette année, la salle avant le mois d'avril; c'est la raison pour laquelle, étant donné cette date tardive, nous avons renoncé, pour cette année, à l'organisation de cette fête.

Nous pensons, en 1954, avoir une grande salle et, si vous pouvez nous aider à en trouver, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Nous pouvons dire que votre Amicale est dans cette maison une de celles qui marchent bien; mais nous souhaitons que, grâce à votre concours, elle devienne une des plus importantes. Nous le pouvons si vous le voulez. Il y a des souf-

frances, nos orphelins grandissent. Mais, avec l'âge, nous avons de plus en plus de camarades malades et nous voudrions, chaque fois qu'il est fait appel à nous, répondre aussi généreusement que nous l'avons fait jusqu'à ce jour.

Si vous continuez à nous assurer de votre confiance, nous voulons maintenir et développer les activités de l'Amicale avec le concours de tous et dans le même esprit qui nous a toujours tous animés aussi bien en captivité que depuis notre retour. Entr'aide et amitié doivent continuer d'assurer l'union de tous les anciens V B.

Pierre Pierron

Notre camarade Raymond Ferry, 59, rue Nollet, à Paris, nous fait parvenir des renseignements complémentaires sur les circonstances qui ont amené la mort de notre bon camarade Pierre Pierron, de Sainte-Barbe (Vosges).

Ancien évadé du Kaiserhoff à Tuttingen, évasion réussie le 16 septembre 1951, Pierre Pierron, en vrai patriote, pendant l'occupation, reprit le combat en adhérant à un groupe de résistance. Mais laissons à notre camarade Maurice Peter, de Baccarat (Vosges), le soin de nous conter la tragique odyssée de notre regretté compagnon de captivité :

Pierre Pierron, du 20^e Régiment du Train, prisonnier au Stalag V B, s'évade, le 16 ou le 18 septembre 1941, du Kaiserhoff à Tuttingen. Arrivé en France à Annemasse, le 22 septembre 1941; démobilisé à Annecy, le 26 septembre 1941.

D'Annecy, Pierre et moi sommes allés chez un oncle à moi, à Bourgneuf, dans la Creuse, où nous sommes restés une dizaine de jours. Grâce à mon cousin, qui était alors en permission, Pierre a eu une

place de magasinier dans le régiment de mon cousin; quant à moi, je suis parti à Monaco. Quelque temps après, Pierre m'a téléphoné en me disant qu'il avait de faux papiers pour lui et pour moi et que, si je décidais de rentrer à Baccarat, il m'attendrait pour rentrer ensemble. Sur mon refus de revenir en zone interdite, il est rentré seul et a fait partie d'un groupe de résistance. Il demeurait à Sainte-Barbe (Vosges), à 7 km. de Baccarat. Quand les Allemands évacuèrent Sainte-Barbe, il partit avec sa mère à Thiaville, à 10 km. de chez lui.

Un jour, les troupes américaines approchèrent de Thiaville. Pierre alla au-devant d'elles et leur expliqua où se trouvaient les Allemands. Les Ricains envoyèrent quelques obus sur l'endroit indiqué, infligèrent des pertes sensibles aux Chleuh, mais se retirèrent pour ne revenir que deux jours plus tard mais en force. Un officier boche avait vu avec ses jumelles qu'un civil était allé parler aux Ricains. Il fit donc rassembler tous les hommes de la mairie de Thiaville et leur dit qu'il avait vu que l'un

Partie de football au Waldho

Le dimanche 6 octobre 1940 est pour les pensionnaires du Waldho une date historique. Car c'est ce jour-là qu'eut lieu la première sortie autorisée aux médecins et infirmiers de l'hôpital. Sortie, bien entendu, effectuée sous la surveillance de gardiens en armes. Ah ! ces gardiens en armes, quelles discussions ils provoquèrent dans la semaine précédant la sortie.

Ce fut d'abord la protestation du corps médical, qui, textes en mains, prouva au médecin-chef allemand, le gros Wintermantel, que cette mesure de défiance était tout à fait contraire aux règle-

ments de la Convention de Genève.

Mais règlements et protestations vinrent échouer contre la décision du commandant du camp qui voulait bien accorder la sortie des « Sanitaters » mais sous le contrôle des gars de la Wehrmacht armés jusqu'aux dents. Les Allemands, bien entendu, se moquent des règlements, car, en octobre 1940, ils font cavaliers seuls.

Aussi, ce premier dimanche d'octobre, sous un chaud soleil, c'est une troupe en bon ordre qui marche allègrement sur la route de Kirnach, bien encadrée d'une douzaine de flingots.

Première sortie ! C'est une joie de revoir cette nature qui semblait inaccessible; de découvrir enfin cette Forêt Noire qui recèle tant de sites merveilleux ! Un petit ruisseau serpente le long de la route et les pêcheurs avisés peuvent y voir de magnifiques truites remontant le courant.

Après vingt minutes de marche, prisonniers et gardiens arrivent sur le terrain de football de la société locale.

Il faut vous dire qu'il doit y avoir, cet après-midi, un grand match de football opposant l'équipe des médecins, renforcée de quelques ordonnances, à l'équipe des infirmiers. Belle affiche sportive en vérité : « Arz » contre « Sanitater ». Détail curieux : à chaque angle du terrain de jeu, se tient une sentinelle allemande, l'arme en bandoulière, le restant des wachmann allant remplir l'office de ramasseurs de balles.

Le onze des médecins a fort belle allure, sous la conduite du capitaine Merle. On y voit une paire d'arrières remarquables surtout par l'opulence de leur système pileux. Car les deux plus beaux barbus de l'hôpital, les docteurs Felloneau et Palmer, sont chargés de protéger les abords du but médical défendu par un grand diable de lieutenant.

(Voir la suite page 4)



Dans sa séance du 12 mars écoulé, la Commission permanente de l'Office départemental des A.C. et V.G. de la Seine a décidé de présenter à la Commission des pensions de l'Assemblée nationale un projet de proposition de loi tendant à modifier le décret-loi du 20 mars 1939, en ce qui concerne l'affectation des redevances dues par application de la loi du 26 avril 1924, sur l'emploi obligatoire des pensionnés de guerre.

Voici l'exposé des motifs de ce projet :

La loi du 26 avril 1924 a édicté des dispositions assurant l'emploi obligatoire des pensionnés de guerre.

L'article 10 de la loi prévoit des redevances auxquelles sont assujettis les employeurs qui ne se sont pas conformés à la loi.

L'article 11 précise que le produit de ces redevances sera affecté à un fonds commun destiné à être utilisé au profit des pensionnés de guerre, après avis de l'Office National des Mutilés.

Effectivement, jusqu'en 1938, les sommes affectées au fonds commun ont été employées par l'Office National à :

- 1° la création et l'amélioration des écoles de rééducation professionnelle;
- 2° la création et l'amélioration des Foyers et Maisons de retraite pour invalides de guerre;
- 3° l'attribution de secours spéciaux aux pensionnés de guerre implacables ou momentanément incapables de travailler, par suite de leur infirmité de guerre.

Or, depuis cette date, les besoins de l'Office National se sont considérablement accrus en raison de l'augmentation du nombre des victimes de guerre et des anciens combattants, consécutive à la guerre 1939-1945 et actuellement à la campagne d'Indochine.

UNE MESURE QUI S'IMPOSE

Les crédits, très insuffisants, mis à la disposition de cet établissement public ne lui permettent pas de remplir efficacement le rôle social que lui a confié le législateur. Les débats récents devant le Parlement, à l'occasion de l'examen du projet de budget du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre, pour l'exercice 1953, l'ont très nettement démontré.

Au lendemain du jour où la docte Assemblée suédoise venait de décerner sa pesante couronne de lauriers d'or fin à Mauriac, l'on prêta à Claudel cette phrase quelque peu cruelle : « Il a tellement loué le Seigneur que maintenant il peut l'acheter ».

Phrase acerbe, en vérité, qui rappelle que l'humilité et la charité chrétiennes peuvent aussi bien manquer au manant qu'au bien-pensant chevronné. Le dernier écrivain français à qui cette pesante couronne avait été décernée est André Gide, lui aussi écrivain engagé, et même engagé sur la mauvaise voie.

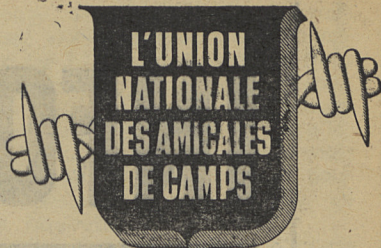
Je ne saurais décrire les délices spirituelles que me procura la lecture des « Nourritures terrestres »; mais, lorsque je me décidai à aborder « l'Immoraliste » puis « Les

Dans l'esprit du législateur, les redevances, au versement desquelles sont astreintes les entreprises qui ne se conforment pas à la loi du 26 avril 1924, devaient permettre de venir en aide, de différentes manières, aux pensionnés de guerre en compensation des débouchés qu'ils ne pouvaient trouver sur le marché du travail.

En supprimant le fonds commun qui était géré par l'Office National

et dont le produit s'ajoutait à ses dotations budgétaires normales constituées par une subvention de l'Etat, le décret-loi du 30 mars 1939 a porté une atteinte sérieuse aux possibilités d'interventions pécuniaires des Offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre en faveur de leurs ressortissants, pensionnés de guerre.

Il suffit, pour le démontrer, de



citer un exemple. Dans le département de la Seine, le montant des rôles de recouvrement des redevances arrêtées par la Commission de contrôle de l'emploi obligatoire, en 1950, s'élevait à 128.603.360 fr., sur la base de 150 fr. par jour et par pensionné non employé, alors que cette redevance est actuellement de 1.000 fr., et le montant du crédit alloué à l'Office des anciens combattants et victimes de la guerre de ce département, pour cet exercice, a été limité à 82 millions. On constate donc que 46 millions environ qui devaient être affectés à l'assistance aux pensionnés de guerre ont été versés au budget général et utilisés à d'autres fins.

Il conviendrait, en conséquence, de modifier ledit décret-loi, afin que le produit des redevances repartisse à destination primitive et fût versé à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, dont les ressources budgétaires sont reconnues très insuffisantes par l'unanimité des membres de l'Assemblée nationale.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous avons l'honneur de déposer la proposition de loi suivante :

ARTICLE UNIQUE

L'article 2 du décret-loi du 20 mars 1939 est complété ainsi qu'il suit :

Toutefois, les dispositions du présent article ne sont pas applicables à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre qui continue à recevoir et à gérer le produit des redevances prévues à l'article 10 de la loi du 26 avril 1924 sur l'emploi obligatoire des pensionnés de guerre et qui est affecté à l'aide matérielle à servir à cette catégorie de victimes de guerre par les Offices départementaux des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

L'annonce faite à Mauriac

Caves du Vatican, je ne pus résister à un violent haut-le-cœur.

De Mauriac, aucun délice, aucune nausée, mais un malaise indéfinissable; ses incursions incessantes en enfer, ses introspections du péché deviennent intolérables. On ne lit pas une œuvre de Mauriac, on en lit deux, trois, quatre peut-être (c'est là où Stockholm a dû s'arrêter); mais, après, on ne peut plus continuer. Il fouille la tristesse, le désespoir, les décortique, les triture de telle façon maîtresse que c'est tout pantelant de noirceur, d'effroi et même de doute que l'on repousse son œuvre.

R. L.

AUX ANCIENS DU 89° R.A.D.

L'ancien chef de corps, lieutenant-colonel de réserve Fremin du Sartel (Château de Potelle, Le Quesnoy, Nord) et le chef d'escadron Gallmeier, chef du service des relations nationales de la 2^e Région, caserne Vandamme, à Lille (Nord), sont heureux d'annoncer aux personnels ci-après les citations (avec droit au port de la croix de guerre) accordées aux personnels de l'ex-89° R.A.D. pour la campagne de mai-juin 1940. Ces deux officiers voudraient connaître les noms et adresses des bénéficiaires qui désireraient recevoir le diplôme et l'insigne officiels consacrant leur citation; la réponse doit être adressée à l'une des deux adresses indiquées plus haut; rappeler le numéro de la batterie et le nom du commandant de batterie.

Ont été cités : Capitaines Bataille, Dreyfus, de Gail Paul, Lefèvre Fernand, Lefèvre Robert; Lieutenants Devineau Léon, Foubert, Druon, Galopin, Gary Roger, Jenny André, Jougias Pierre, Lefrèux Maxime, Métayer Léon, médecin Nocleroq Edmé, Pavy François, Pitras, Prévost, Richard, Va-

léry; Sous-Lieutenants Boutefeu Paul, Grand Jacques, médecin Scharf; Aspirants de Goanda Michel, Delavaux Gaston, Deville François, Perrot Raoul; Adjudant-chef Payolle Marcel; Adjudants Chevallier, Manesse, Sainte-Marie, Vincent Georges; M.D.L. chef Vautier; M.D.L. Abalea François, Adam Edmond, Bailble Victor, Belvac, Bethencourt René, Bogaert Georges, Bondier-Monnet, Boua, Breton Adonis, Chantepie, Dufour Robert, Dupuyage, Franchet d'Esperey, Gadreau, Garnier, Goubert Edmond, Josse Raoul, Langlois, Laverdy, Landay Maurice, Lee-man Georges, Legall Joseph, Le Marquant Pierre, Loubet Henri, Morand, Morgez Louis, Moulin Léon, Nehon Paul, Paillette, Ronelle Gabriel, Schipman, Bergent Georges, Six Charles, Spite, Trevedde Victor, Viel;

Brigadiers Bertin Aimé, Benier, Capron, Corlay, Desprez Albert, Fauchet, Flecy, Frechin, Hamel ou Harrel Pierre, Lagniel Gilbert, Lamber Georges, Lellier ou Leullier, Christian, Lesage, Lomppez Henri, Lomppez Louis, Lucas, Polet, Roeses Roger, Salliy Paul, Tessier, Tumoine Pierre; Maîtres pointeurs Devaux Alphonse, Herbert Roger, Ker-marec Charles, Laboureux;

Mise au point

Comme suite au compte rendu, publié le mois dernier, de l'Assemblée générale de l'U.N.A.C., tenue le 18 avril 1953, notre camarade Jean Glotin, secrétaire général de l'Amicale de l'Oflag II B, nous demande, — ce que nous faisons bien volontiers, — de rétablir le sens de son intervention, relative à l'attribution d'une récompense aux Alsaciens-Lorrains demeurés en captivité.

Nous reproduisons donc le paragraphe incriminé tel que, — sans, vraisemblablement, une erreur de transcription que nous regrettons, — il aurait dû se présenter :

« De même est adopté un vœu présenté par Glotin (Oflag II B) et concernant l'attribution d'une récompense aux Alsaciens-Lorrains réfractaires dans les camps de prisonniers. Ceci n'impliquant d'ailleurs pas une sanction contre d'autres Alsaciens-Lorrains qui signèrent, en octobre 1940, la formule par laquelle ils revendiquaient leur qualité, ce qui leur valut une libération anticipée dont beaucoup usèrent pour passer en zone libre et pour faire de la résistance. »

CONTRE LA VIE CHÈRE

Le GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS (G.E.A.), 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), a, depuis plusieurs années, mis à la disposition de nos camarades son vaste réseau de commerçants détaillants, grossistes et fabricants, qui, sur présentation d'un carnet d'achats, leur consentent des remises de 10 à 25 %, des prix de gros ou de fabrique sur tous leurs achats.

Utilisez ce carnet, vous serez agréablement surpris des économies substantielles qu'il vous fera réaliser.

Une visite ou une demande de renseignements directs aux fournisseurs portés sur ce carnet ne vous engagent nullement, et vous pourrez, en toute liberté, comparer les articles et les prix avant de fixer votre choix.

Les carnets d'achats sont toujours à votre disposition, à notre siège, 68, Chaussée-d'Antin, à Paris (9^e), ou au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10^e).

Afin de donner un aperçu exact des avantages que procure le Service d'achats, le Groupement Economique d'Achats édite, chaque saison, un superbe catalogue illustré, avec indication des conditions consenties à nos camarades.

Ce catalogue sera envoyé, sur simple demande et sans engagement de la part des demandeurs, à leur adresse personnelle, à nos adhérents qui en feront la demande au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), en indiquant qu'ils sont affiliés à l'U.N.A.C.. (Joindre un timbre-poste pour frais d'envoi.)

POUR VOUS, MESDAMES...

Une adresse à retenir

35, boulevard de Strasbourg, Paris (10^e)

Téléphone : PROvence 07-61

Métro : Strasbourg-Saint-Denis et Château-d'Eau

CLÉOPATRE

COUTURE

(Ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à 19 heures)

Vous y trouverez une collection en tous points remarquable tant par l'élégance de ses modèles exclusifs que par la qualité de ses tissus et par la perfection de la coupe et de la finition

MANTEAUX (pure laine) depuis 12.000 fr.

GABARDINES (pure laine) depuis 15.900 fr.

COSTUMES TAILLEURS (pure laine) depuis 12.900 fr.

ROBES (pure laine) depuis 5.000 fr.

ET UN GRAND CHOIX DE JUPES, CHEMISIERS ET VESTES

Le meilleur accueil sera réservé aux femmes des membres de nos Amicales, et, sur présentation du carnet G.E.A., une REDUCTION de 10 à 15 % leur sera faite. FACILITES DE PAIEMENT SUR DEMANDE

A. et R. BARRIÈRE frères

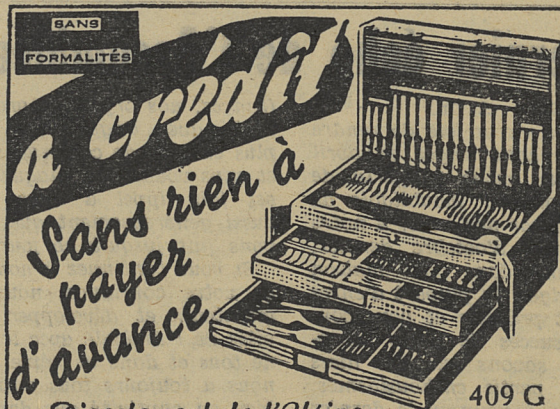
VINS FINS ET SPIRITUEUX

41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux

Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière

(Ancien de l'Oflag XVII A - Baraque 22)

Représentants demandés



Ditection de l'Usine 409 G
Nous expédions dès réception de la commande des superbes MENAGERES argentées à 120 grammes avec justification de titrage, sur maillechort La plus belle Orfévreserie Française. VOUS AVEZ A CHOISIR ENTRE :

A. Une ménagère de 37 pièces richement décorée, rendue pratiquement inusable grâce à son titrage, elle comprend : 12 fourchettes, 12 cuillères, 12 couteaux à café et une louche, payable en 9 mensualités de 1.950 fr. (plus une à la réception)

B. Une ménagère de 111 pièces de même composition que la précédente, elle renferme en plus : 12 couverts à poisson (21 pièces) et 1 service de découpe à poisson (2 pièces) elle est payable en 9 mensualités de 7.500 fr. (plus une à la réception)

B. Une ménagère de 49 pièces qui comporte, en plus de la ménagère précédente, 12 couteaux de table assortis, en véritable acier inoxydable et dont le manche est en métal argenté, payable en 9 mensualités de 3.150 fr. (plus une à la réception)

E. Une ménagère de 176 pièces de même composition que la ménagère "D" elle possède en plus une pelle à tarte, 12 fourchettes à gateaux, 12 fourchettes à escargots, 12 fourchettes à huitres, 1 service à glace (2 pièces) et ses 12 cuillères, 1 pince à sucre, 12 cuillères à moka et une cuillère à ragout, elle est payable en 9 mensualités de 10.750 fr. (plus une à la réception)

C. Une ménagère de 85 pièces comportant en plus des ménagères précédentes, 12 cuillères, 12 fourchettes et 12 couteaux à dessert, elle est payable en 9 mensualités de 5.750 fr. (plus une à la réception)

SATISFACTION TOTALE OU REMBOURSEMENT INTEGRAL

CONDITIONS SPECIALES pour VENTE au COMPTANT UN SUPPLEMENT DE 4.000 FRANCS POUR LES MENAGERES TITREES 130 GRAMMES Toutes nos Menageres sont vendues avec Bon de Garantie officiel pour 10 ans.



CATALOGUE ADRESSÉ SUR DEMANDE

Pour bénéficier gratuitement de splendides échantillons de luxe, joindre la présente annonce à votre commande qui doit nous parvenir avant le 15 JUILLET

SOCIETE D'HORLOGERIE DU DOUBS 106, RUE LAFAYETTE - PARIS - Métro Poissonnière - Gare du Nord



Il fait un bon petit temps frais et ensoleillé. Le paysage est tout neuf, à peine réveillé d'une nuit paisible.

Beaumont-sur-Sarthe nous reçoit avec bonne humeur, avec des drapeaux aux fenêtres et des sourires sur les visages.

Au milieu de tant de calme et de bonne grâce, comment ne pas trouver des solutions

UN EXEMPLE A SUIVRE

aux problèmes les plus délicats. Comment ne pas commuer avec une nature et un décor harmonieux, en ignorant les causes de friction pour ne plus retenir que ce qui réunit.

L'effort de Beaumont est récompensé et aussi celui des dirigeants des organisations des anciens prisonniers de guerre de la Sarthe qui, les premiers, ont eu l'idée de réunir les Assemblées générales dans de petites villes au lieu de toujours concentrer les réunions dans les grands centres.

L'étonnant effort des anciens

prisonniers de la Sarthe est remarquablement mis en lumière par le rapport du président Bonnet et par ceux des différentes commissions, particulièrement celui de la Commission d'action sociale.

Il serait bon que beaucoup

d'associations départementales et beaucoup d'Amicales puissent lire ce rapport.

Huit ans après la Libération, il y a là une leçon de souvenir et d'entraide qui est émouvante et reconfortante.

Quand une action est simple et efficace, elle témoigne de la générosité et du courage de ceux qui la mènent. Elle est une manifestation sincère de ce que les anciens prisonniers de guerre peuvent faire quand ils s'entendent, et, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'ils s'entendent dans la Sarthe.

On peut différer sur les



moyens dont il faut faire l'entente, mais on doit être d'accord pour reconnaître à l'union faite par tous les anciens prisonniers de guerre de la Sarthe, la valeur d'un exemple.

Le travail, la volonté, l'enthousiasme de Perrault sont récompensés.

R. Seydoux,

Président de l'U.N.A.C.

DOCUMENTS...

Les bonifications aux fonctionnaires pour services militaires

Devant le légitime étonnement de nombreux anciens P.G. qui, fonctionnaires, attendent depuis près d'un an l'application de la loi du 19 juillet 1952, concernant les bonifications d'ancienneté, notre camarade et ami Jean Legaret, député de Paris, avait demandé au ministre des A.C. et V.G. où en était cette question. Voici la réponse qui vient de lui être faite :

En ce qui concerne le décret portant règlement d'administration publique devant fixer les modalités d'application de la loi du 19 juillet 1952 (bonifications aux fonctionnaires pour services militaires), j'ai l'honneur de vous informer que le projet, qui avait été soumis au Conseil d'Etat, a été examiné, le 5 mars 1953.

D'espérer que les bénéficiaires de la loi du 19 juillet 1952 pourront obtenir satisfaction très prochainement, après publications des dispositions attendues.

Nous ne saurions trop remercier notre ancien vice-président, et toujours agissant soutien, de son utile intervention qui amènera sans doute, du moins nous l'espérons, les services idoines à sortir d'une inertie voulue et qui n'a que trop duré.

Le remboursement des reichsmark

En date du 23 octobre 1952, un député, M. Plantevin, rappelait, dans une question écrite au ministre des Finances, — que de nombreux prisonniers de guerre ou déportés en Allemagne ont déposé dans des succursales de banques, à leur retour en France, des sommes en marks et que, à sa connaissance, aucune disposition n'a encore été envisagée pour en assurer le règlement. Il lui demandait si des mesures pouvaient être prises dans ce sens.

Il n'a fallu qu'un peu plus de six mois aux services de la rue de Rivoli pour répondre, — le 2 mai 1953, — par la voie du « Journal Officiel », en ces termes qui n'apportent de précisions nouvelles que dans le dernier alinéa :

« Les reichsmark détenus par les prisonniers de guerre et déportés politiques rapatriés devaient, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 11 mai 1945 relative aux monnaies étrangères détenues par les rapatriés et de l'ordonnan-

ce du 16 novembre 1944 relative aux devises étrangères détenues par les personnes résidant en France, faire l'objet d'un dépôt au moment du rapatriement, soit auprès d'un centre de rapatriement ou de la caisse d'un comptable du Trésor, soit auprès d'une banque.

« L'ordonnance du 11 mai 1945 prévoyait, en outre, un échange partiel contre francs, dans la limite de 100 reichsmark et au taux de 20 francs pour 1 reichsmark, échange qui a été effectué au moment même du dépôt.

« Ultérieurement, l'article 11 de la loi n° 51-632 du 24 mai 1951 a décidé que les rapatriés pourraient obtenir l'échange des reichsmark déposés dans la limite de 450 reichsmark et sous déduction de l'acompte ainsi reçu.

« La loi n° 53-75 du 6 février 1953 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'exercice 1953 a ouvert un compte spécial pour l'exécution de l'article 11 de la loi du 24 mai 1951. Ce compte sera crédité des sommes à provenir de la cession des fonds en deutschmark qui seront versés par l'Institut d'émission de la République fédérale d'Allemagne, conformément aux dispositions de la loi n° 73 de la haute commission alliée en Allemagne relative à la conversion des billets de banque emportés hors d'Allemagne par les rapatriés; il sera débité des remboursements qui seront effectués en faveur des prisonniers de guerre, déportés politiques et travailleurs non volontaires conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 24 mai 1951.

« Un arrêté interministériel fixera très prochainement les modalités de fonctionnement de ce compte et précisera en particulier les conditions dans lesquelles seront effectués les remboursements en faveur des rapatriés. »

Acceptons-en l'augure...

Pour l'équilibre du budget

Une récente note émanant de la direction des impôts (contributions indirectes) prescrit que les pensionnaires militaires de l'Asile de St-Maurice ne percevront plus mensuellement que 300 grammes de tabac au lieu de 400 qui leur était attribués jusqu'alors...

Nul doute que, grâce à d'aussi opportunes et énergiques mesures, les quelques centaines de milliards de déficit annuel du budget ne soient rapidement « épongés » !...

André Couderc n'est plus

C'est avec une vive affliction que nous avons appris le décès en pleine force de l'âge, — il n'avait que 47 ans et ni son activité ni son apparence physique ne laissaient supposer qu'il les eût, — de notre cher camarade André Couderc, qui a succombé le 9 mai 1953, 11, rue Dacier, à Angers, laissant dans la consternation tous ceux qui l'avaient approché.

Défenseur sincère et dynamique de ses camarades anciens prisonniers, il avait été membre du Comité Directeur de l'U.N.A.C. et délégué de notre organisation dans le Maine-et-Loire où il avait, notamment, présenté une exposition, — qui fut un succès, — d'œuvres de la captivité.

Son dévouement à la cause qui nous est chère, celle de l'entraide et de la solidarité des anciens P.G., était sans limites.

Et, avec lui, nous perdons non seulement un ami charmant mais aussi un infatigable et efficace compagnon dans l'action.

Que sa femme et ses deux filles trouvent ici l'assurance sincère de la part que nous prenons tous à leur deuil cruel.

Le Comité directeur.

Ligue française du consommateur
VETEMENTS
Prix de gros
51, rue de la Chaussée-d'Antin
Paris (9^e)

Les vacances de nos enfants

D'ores et déjà, nos camarades de la Sarthe nous ont fait connaître qu'ils organisent leurs habituels placements familiaux, dont on connaît les bienfaits résultats.

Le prix de la journée a été ramené à 250 francs et le départ fixé au lundi 6 juillet; le retour aurait lieu le lundi 7 septembre, ce qui fera un total de 62 jours.

D'autre part, la colonie tenue par les Amicalistes de l'Hérault, parfaite à tous points de vue, fonctionnera à nouveau cette année.

Le prix n'est pas encore définitivement établi, mais sera vraisemblablement fixé entre 350 et 400 fr.

Le séjour y est de un ou deux mois, au choix des parents.

Faites inscrire, dès maintenant, vos enfants, garçons et filles, de 7 à 14 ans, en vous adressant à l'U.N.A.C., 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

N'attendez surtout pas la dernière minute : cela complique inutilement la tâche des organisateurs.

Attribution de machines à écrire à des veuves de guerre

Certaines veuves de guerre sont, pour des motifs d'ordre divers, contraintes de demeurer à leur foyer. Leur activité professionnelle se trouve alors limitée à l'exécution de travaux à domicile. Le directeur de l'Office national, dans sa circulaire B 1633, du 4 mai 1953, a fait connaître qu'il serait désormais porté aide aux plus dignes d'intérêt parmi ces veuves en leur permettant, grâce à l'attribution gratuite d'une machine à écrire, du type bureau, d'effectuer chez elles des tâches susceptibles d'accroître, dans une notable proportion, le montant de leurs ressources.

Les conditions qu'elles devront remplir sont, les suivantes :

- 1° avoir à charge au moins trois enfants de moins de 17 ans, exceptionnellement deux enfants (les enfants infirmes âgés de plus de 17 ans sont considérés comme étant à charge);
- 2° être obligées de rester à leur domicile (pièces justificatives : certificat médical, etc...);
- 3° disposer de ressources modestes;
- 4° avoir une conduite et une moralité satisfaisantes;
- 5° apporter la preuve de leurs aptitudes à se servir d'une machine à écrire (C.A.P. ou autres certificats);
- 6° produire des attestations émanant des personnes ou des entreprises qui s'engagent à confier aux intéressées des travaux dont l'importance justifie l'attribution d'une machine à écrire;
- 7° ne pas avoir été l'objet de l'attribution gratuite d'une machine à coudre.

Cette dernière condition pourra ne pas être exigée des veuves dont la situation se signalera spécialement à la bienveillance des Offices départementaux.

Les dossiers de demandes devront être déposés auprès des Offices départementaux qui les transmettront au national pour décision.

Les machines ne deviendront la propriété des veuves auxquelles elles auront été remises, qu'au bout d'une période de 5 ans, pendant laquelle un contrôle périodique sera effectué tant en ce qui concerne leur entretien que leur utilisation rationnelle; en particulier, la preuve devra être fournie, à l'occasion de chaque contrôle, que le travail

...ET NOUVELLES

exécuté justifie l'attribution réalisée. Si ces conditions n'étaient pas satisfaites, il pourrait être procédé au retrait.

Les veuves qui auront reçu une machine à écrire de l'Office national ne pourront, par la suite, se mettre en instance pour obtenir une machine à coudre. Il leur revient donc d'opter, s'il y a lieu, pour l'un ou l'autre matériel avant de formuler leur demande.

Des machines à écrire pourront également être accordées, mais à titre de prêt, aux personnes qui, remplissant les conditions précitées plus haut, exerceraient auprès d'orphelins de guerre le rôle de tuteur ou de gardien.

Certaines veuves de guerre, bien que ne rentrant pas dans le cadre des présentes instructions, mais retenant l'attention des Offices départementaux en raison de leur situation particulièrement digne d'intérêt, peuvent désirer acquérir une machine à écrire, dans le but de subvenir aux besoins de leurs enfants, en effectuant des travaux à domicile. Il appartiendra aux Offices d'envisager la possibilité de leur apporter une aide efficace sous la forme d'un prêt d'honneur, dans la limite du plafond de 50.000 fr. (prêts aux pensionnés réadaptés), et, éventuellement, d'un secours remboursable.

L'Office national se propose, au surplus, de pressentir ses fournisseurs pour que, le cas échéant, ils acceptent de consentir à ces veuves les réductions tarifaires qu'ils lui réservent à l'occasion de la passation de ses marchés.

Une bonne œuvre à accomplir

Un de nos camarades du X A .B. C, l'abbé Lancelle, devenu maintenant missionnaire au Maroc, s'est attaché à une lourde œuvre : la construction d'une église, placée sous l'invocation de saint Joseph, à Ouezzane, en plein cœur du Rif.

Mais où la tâche devient particulièrement ardue, c'est lorsqu'il s'agit de réunir les sommes nécessaires à cette construction.

C'est pourquoi l'abbé Lancelle lance un S.O.S. à tous les anciens camarades qui l'ont connu et qu'il croit avoir aidés quelque peu durant les années de captivité, pour qu'à leur tour ils lui apportent leur appui.

A l'avance, il les en remercie et leur indique l'adresse pour l'envoi des fonds : C.C.P. Rabat 579-16.

Bénéficiez des primes à la construction, allocation, dégrèvements, avec le

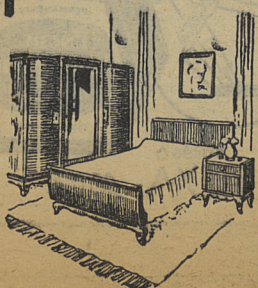
CRÉDIT MUTUEL DU BATIMENT

Société Anonyme, Capital 125.000.000 de francs entièrement versés
POUR ACHETER, CONSTRUIRE, AMELIORER VOTRE HABITATION
PLUSIEURS MILLIARDS de francs servis
C. M. B., 35, BOULEVARD DES CAPUCINES - PARIS (2^e)

MEUBLEX

affilié au MOBILIER DE FRANCE

la plus importante organisation de vente de meubles (45 maisons en France)



STOCKS IMMENSES!
PRIX ÉTONNANTS!
PAIEMENTS ÉCHELONNÉS

Catalogue sur demande

108 AV. LEDRU-ROLLIN - PARIS
Métro: Ledru-Rollin

Sur présentation du cachet de l'U.N.A.C., une remise de 10 % vous sera accordée.

SUZE
GENTIANE

RADIO-CARILLON

A. NOEL - CONSTRUCTEUR
EX-P.G.
10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS-18^e
FOURNISSEUR DE LA F.N.C.P.G. ET ŒUVRES A.C.P.G.

Par ma méthode de vente directe, les prix les plus intéressants... Rien à payer à la commande
RÈGLEMENT HUIT JOURS APRÈS RÉCEPTION DE L'APPAREIL

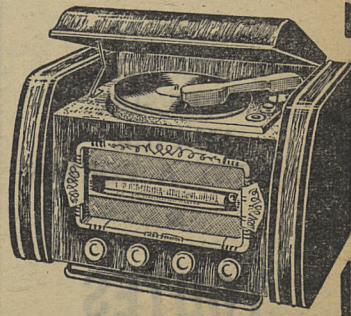
CARILLON 621
MODÈLE MOYEN
6 LAMPES RIMLOCK
TOUTES ONDES - HAUT-PARLEUR 17"
15.600' 16.100'

GARANTIE TOTALE
APPAREIL TROIS ANS - LAMPES HUIT MOIS
12 MODÈLES 6 à 8 LAMPES 8.200' à 16.100'

EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE
CORSE - AFRIQUE DU NORD PAR AVION

SUR DEMANDE, FACILITÉS DE PAIEMENT

SANS INTERMÉDIAIRES
DIRECTEMENT DE MON ATELIER



COMBINÉ RADIO et PHONO
MODÈLE LUXE - 6 LAMPES RIMLOCK
4 GAMMES D'ONDES - MOTEUR 78 TOURS
33.000' 33.600'

Même modèle en MICROSILLON 33 Tours : 1/2 h. d'audition

CARNET DU V B

Le mois dernier, votre courriériste, profitant des beaux jours, s'était élancé sur les routes de France en chantant « La route est belle ».

Mais, cette fois, c'est l'appel de la route qui vient lancinant chanter à notre cœur sa belle ritournelle :

Elle est là, devant ta maison, comme
une amie,
Et, pendant la belle saison toute fleurie,
Elle fuit jusqu'à l'horizon
D'une fuite infinie.

Ohé, Garçon, Garçon,
Toi qui cherches, toi qui doutes,
Prête l'oreille à ma chanson,
Entends l'appel de la route.

Et c'est encore en chantant que nous franchissons le seuil de cette maison, pour aller sur les routes familières faire notre grand voyage imaginaire qui va nous rapprocher les uns et les autres pendant de courts instants.

Quelle direction allons-nous prendre ? Le temps de jeter un coup d'œil sur notre courriériste et c'est la route de Normandie qui se présente pour notre premier voyage. Nous passons à Rueil-Malmaison, ancien séjour de l'impératrice Joséphine, et nous rencontrons l'ami Henri Stoubenfol, 7, rue du 4-Septembre, qui nous donne de meilleures nouvelles de sa santé.

Nous souhaitons à notre ami un complet rétablissement et nous allons présenter nos civilités à l'ami G. Beauvais, 10, rue de l'Etang, à Mareil-Marly, qui nous charge de transmettre ses meilleures amitiés à tous les copains.

Un petit détour à Saint-Leu-la-Fôret, où, au 9, de la rue Diderot, nous rencontrons l'ami Maurice Barennes, qui nous remet un stock de sentiments cordiaux que nous distribuons à tous les amis.

Et nous prenons la belle route nationale qui doit nous conduire au cœur de la Normandie. Aux approches de Rouen, nous traversons Sotteville, ce qui nous permet d'y saluer l'ami Venturilli, 81, rue de la République. Nous enregistrons une commande de notre livre « Histoires du Temps Perdu », ainsi que la perception d'un beau billet grand format pour les œuvres de l'Amicale.

Nous remercions notre bon camarade de son geste généreux et

regrettant que notre voyage fantaisiste ne nous permette pas de déboucher une bonne bouteille de cidre doux nous mettons le cap sur Déville-les-Rouen où, au 122, route de Dieppe, règne une atmosphère de fête. Nous sommes heureux, en effet, d'annoncer le mariage de Daniel Oinville, fils de notre ami Jacques Oinville.

Arrivant trop tôt pour participer aux agapes, nous félicitons notre ami et les jeunes mariés et nous partons pour Bully, par Bures-en-Bray. Nous transmettons à notre ami Aimé Capelle, instituteur à Bully, toutes les amitiés de ses anciens camarades de captivité.

Décidément, le département de la Seine-Inférieure possède un nombre impressionnant d'anciens du V B car voici encore un appel qui nous vient d'Envermeu. C'est effectivement notre ami Jean Soret, place de l'Eglise, à Envermeu, qui nous charge de transmettre son meilleur souvenir aux camarades du V B et particulièrement à ceux du Kommando de la Tannerie, à Tuttingen.

Nous quittons le département de la Seine-Inférieure pour traverser celui de la Somme et arriver dans une région industrielle par excellence : Roubaix. Nous adressons une amicale pensée à un de nos bons camarades, Achille Lelerc, et nous allons saluer notre ami Ramon Moneska, 82, rue de l'Alma, en lui présentant tous nos meilleurs vœux de bienvenue au sein de la grande famille V B.

Sortons de Roubaix et allons saluer, près de la frontière belge, notre ami J.-M. Varin, qui habite au 234, rue Carnot, à Watrellos. Notre sympathique camarade nous prie de souhaiter bien le bonjour à tous ceux du V B et particulièrement à ceux qui lui ont donné tant de réconfort et de franchises lors de ses trois retours d'Heuberg. C'est d'ailleurs grâce à ces cœurs généreux s'il a pu regagner la France en novembre 41. Il nous charge de souhaiter à l'abbé Muller, de

Lyon, un prompt rétablissement. Nous pouvons renseigner notre camarade sur le destin de la barbe de notre trépidant abbé : Il y a fort longtemps qu'elle a été sacrifiée.

Mais voici un appel qui nous vient de l'Est. Filons vite rejoindre notre ami André Oudin, 24, rue du 19 novembre, à Montigny-les-Metz. L'ancien tailleur nous charge de le rappeler aux bons souvenirs de ses anciens compagnons de travaux... de couture. Il y a quelque chose qui nous surprend : c'est que dans tous nos voyages nous rencontrons au moins un tailleur. A croire qu'il n'y avait que des artistes de l'aiguille au Stalag. Ah ! le doyen Henri Faure avait bien fait les choses.

Rejoignons Mulhouse, où nous attend l'ami Eugène Jandot, 2, rue d'Ensisheim. Nous en reparlons en emportant un amical bonjour pour tous.

« Sur la route de Dijon... » C'est en fredonnant cette chanson que nous faisons notre entrée dans la capitale de la Bourgogne. Vous me direz que c'est vraiment bien peu, un tel effort musical, pour saluer la patrie de l'auteur de « Castor et Pollux », du grand compositeur Jean Rameau. Mais ce n'est pas pour vous parler de Rameau, si grand fut-il, que nous sommes à Dijon mais bien pour y saluer notre ami Schieb, à la Direction régionale du Matériel.

Remonterons-nous sur la capitale ? Si oui, nous rencontrerons, à Auxerre, 1, place-Saint-Nicolas, l'ami Georges Theau, qui nous chargera de toutes ses amitiés pour les anciens V B.

Mais le courrier est terriblement exigeant et c'est la région du Rhône qui nous appelle. Nous délaissions Dijon et sa moutarde, ou, si vous préférez, la Côte-d'Or et ses vins, pour aller déguster un bon petit beaujolais bien frais sur les bords du Rhône. Et c'est Lyon, la deuxième ville de Fran-

ce, qui reçoit notre visite. Nous y sommes bien connus là-bas depuis que notre ami Rose est allé parrainer la formation de l'Amicale régionale des V. Mais nous allons saluer notre ami Bredoville, 20, rue Montaigne, à Lyon, avant d'aller rendre visite à notre nouvel adhérent A.-A. Ramorino, Villa Léon-Henri, à Charbonnières-les-Bains. Nous le félicitons de son entrée dans la grande famille V B et nous transmettons à tous les copains du V B son amical bonjour.

Le chemin que prend le Rhône est bien tentant. Pourquoi à notre tour ne prendrions-nous pas la route du Sud. D'autant plus que, de Nice, nous viennent de très bonnes nouvelles de notre ami le Dr Paul Rebec, 24, rue Paul-Bounin. L'ancien toubib du Waldho nous adresse un gros supplément qu'il nous charge d'employer au mieux. En même temps il nous envoie son bon souvenir à tous. Remerciements au sympathique toubib et au plaisir de le voir au siège.

Ne quittons pas la Côte d'Azur sans aller rendre visite à l'abbé G. Buis, 22, rue Saint-Michel, à Menton, qui nous prie de croire à ses sentiments les meilleurs. Notre ami regrette beaucoup d'être si loin de nous tous, mais l'éloignement n'est pas forcément l'oubli et l'abbé Buis peut croire aux sentiments les plus cordiaux de ses anciens compagnons de captivité.

Quittons la frontière italienne pour regagner la région de Montpellier, où nous accueille l'ancien directeur de « La Roulotte », le truculent Marcel Turgis. Le sympathique chansonnier de la troupe du Stalag semble fixé définitivement à Montpellier, 8, rue de la Valfère. Notre néo-Méridional adresse à tous ses nombreux amis son amical souvenir. Envoyons au distingué directeur de « La Roulotte » nos plus amicales pensées.

Puisse nous sommes dans le rayon artistes, filons à Angoulême où

nous attend l'ancien tyrolien de la troupe du V B, notre ami Roger Flourent, qui instrumente au Théâtre Municipal de la ville et qui nous prie d'être son interprète auprès des camarades pour les assurer de ses sentiments les meilleurs et de son bon souvenir. Notre voyage à travers la France arrive à sa conclusion. Pourtant, en passant par la Sarthe, nous allons saluer notre ami Henri Mézière, à Champagné, qui nous prie d'adresser à tous son amical souvenir.

Et voici la banlieue parisienne. A Vaires-sur-Marne, nous rencontrons l'ami Maurice Pajot, au 57, boulevard de Lorraine, qui envoie à tous son bon souvenir.

A Bobigny, 34, rue de Lorraine, notre ami Marcel Mathe nous charge d'adresser aux anciens V B ses meilleurs souvenirs.

A Fresnes, 9, rue du Stade, notre ami Lucien Parmentier nous prie de transmettre à tous ceux du V B ses plus cordiales amitiés. Sur un air d'accordéon, nous faisons notre entrée à La Varenne-Saint-Hilaire, où nous rencontrons l'ami Pierre Coquereau, qui nous prie de l'excuser d'un certain retard pour le règlement de sa cotisation 1953 et nous charge de transmettre à tous les amitiés du N° 429.

Nous entrons dans Paris et nous y rencontrons notre fidèle maestro Frédéric Ballé. L'ancien chef de musique de la troupe du Stalag se rappelle au bon souvenir de ses anciens camarades de captivité.

Des nouvelles variées nous attendaient au retour de notre périple. C'est, tout d'abord, notre ami Léon Berton, 12, rue de la République, à Caudry (Nord), qui envoie à tous, principalement à ceux de Leutkirch et de la Compagnie d'Aulendorf, ses bonnes amitiés.

Puis c'est un mandat de notre ami François Wingerter, Boite Postale 40, à Niamey, Niger (A.O.F.), qui nous apporte de bonnes nouvelles de notre sympathique ami ainsi qu'un don important pour nos œuvres.

Notre ami Georges Chattey, à Beugnon, par Neuvy-Sautour (Yonne), transmet son bonjour à Langevin, Blum, Franz et à tous les anciens du V B.

L'adjudant...

(Suite de la page 1)

Je ne puis vous conter par le menu les tribulations du petit homme depuis cette brutale mise à pied et ses errances à travers le camp immense où tout le monde savait son histoire et dont toutes les baraques le rejetaient successivement, nonobstant ses médailles et son âge.

L'adjudant, ayant abdicé toute dignité, consacra le peu qui lui restait d'énergie à essayer de se faire libérer. Il fit de longues stations dans les

couloirs des bureaux, manquant souvent les distributions du brouet qu'on nous servait en guise de nourriture, pour présenter des requêtes calligraphiées, où il exposait des titres évidents à une libération rapide. Il se trouvait toujours — d'après lui — dans les conditions requises pour prendre place dans le premier convoi à partir.

Bien qu'originaire du centre de la France, il se découvrit d'abord une grand-mère alsacienne, puis, lorsqu'on renvoya les colons, il prouva noir sur blanc, qu'ayant longtemps servi en Afrique, il était aussi inapte au

...de poche

climat sénégalais qu'un homme de couleur. Enfin de marinier à cultivateur, il se trouva cent spécialités, à telles enseignes qu'il fatigua tout le monde. Il parvint même à écœurer les plus cyniques, en confiant à un scribe qui s'empressa de nous la communiquer, une demande de libération en tant que sujet corse, c'est-à-dire, italien, à preuve que son nom avait été raccourci et qu'il s'appelait en réalité Vicente Chérubini !

(à suivre)

Partie de football au Waldho

(Suite de la page 1)

La présentation des équipes laisse un peu à désirer. Pour ne pas créer de confusion, le capitaine Merle prend une décision : les médecins joueront le torse nu, les infirmiers conservant leur chemise ou tout au moins ce qu'il en reste.

Le Dr Job remplit les délicates fonctions d'arbitre.

Le match débute à toute allure, et, d'entrée, les médecins se montrent menaçants ; l'aile des « géants » Merle-Damazio surprend par sa rapidité le demi-aile des sanitaires, Dalby, étonné de voir des disciples d'Esculape courir aussi vite, et, sur une de leurs descentes, le major Reglinski, d'un puissant shoot du ventre, expédie le gardien de but, Perron, et le ballon dans les filets. Au grand désespoir d'ailleurs de l'arrière, Daniel, qui, écroulé sur le terrain et se tenant la tête des deux mains, imite à s'y méprendre un disciple d'Allah dans l'exercice de sa prière.

Emu d'une telle conscience professionnelle, l'arbitre va réconforter le grand arrière gémissant en l'incitant à ne pas prendre ces choses-là au tragique, que rien n'était encore perdu et que, malgré tout, ce n'était pas un match international. Mais vite Daniel le mit au courant de son soi-disant désespoir, en lui découvrant un visage tuméfié : croyant charger le major, il s'était écrasé le nez contre le montant droit du but. D'un coup d'éponge bien appliqué, le masseur, Barbot, fit disparaître les traces de la collision.

Cet incident réglé, le match reprit avec ardeur. L'effet de surprise passé, l'équipe des sanitaires se lança dans l'attaque à outrance. L'ailier Hivert, pourchassé par le pharmacien Papillon, évite la char-

ge puissante de l'arrière Felloneau et marque un but imparable. Jusqu'à la mi-temps, le score resta inchangé bien que le Dr Joseph Cesbron, d'un retourné magnifique, eût failli marquer contre son camp, venant de perdre ses lunettes dans un choc avec le jeune Skalski. Au poste de demi-centre, le capitaine Guincharé éclairait le jeu grâce à de magnifiques chandeliers malheureusement mal mouchetées.

Après un repos d'une demi-heure, le match reprit piano-piano. Ça traînait un peu partout sur le ter-

rain, les deux équipes semblaient se contenter du résultat déjà acquis. Le major ne courait plus, ayant déjà bien du mal à marcher. L'inter-droit des sanitaires, Prades, jouait surtout de la voix mais ne se déplaçait guère du centre du terrain. Quant à la défense « Arz », elle se montrait intraitable, les deux arrières balayant tout l'avant-but. On ne voyait plus les nombreuses taupinières qui, au coup d'envoi, établissaient une sorte de ligne Maginot devant les buts. Ce coup de balai magistral ayant été effectué, est-il besoin de le préciser, non par les barbes des titulaires mais par leurs godasses cloutées qui prenaient souvent ces maudites taupinières pour le ballon.

L'état physique des joueurs était vraiment minable.

Seuls les deux gardiens de but étaient frais comme des gardons, n'ayant vu, l'un et l'autre, le ballon qu'à deux ou trois reprises. Aussi, furent-ils surpris quand l'arbitre Job siffla la fin de ce match mémorable.

Quant aux autres joueurs, ils étaient véritablement exténués. On ne parlait même plus de match revanche ! Le masseur Barbot résumait la situation en clamant à tous les échos : « Qu'est-ce que je vais avoir comme boulot demain... Comme s'il n'y avait pas assez des malades ! »

La rentrée au Waldho n'eut rien d'un triomphe. La troupe, qui, trois heures plus tôt, partait allègrement pour un après-midi de sport, s'en revenait traînant sa fatigue dans un désordre bien sympathique. On aurait dit un passage de la Grande Armée lors de la retraite de Russie.

Ce n'était après tout que le résultat d'un match de football !

MAISONS RECOMMANDEES

Les Ambulances du Bois de Boulogne, R.M. MOUNIER, 7, rue Fessard, Boulogne (Seine). MOL. 19-27. Réduction 10 % pour anciens du V B.

ANGEL et Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers).

Henri FAURE, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2°).

Café-Restaurant « CHEZ GABY », 297, rue de Charenton, Paris (12°). DID. 41-49. Les anciens d'Ulm et du V B y seront reçus par leur ami Gabby.

André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7°). INV. 49-80.

ZACO

ex-compositeur à Rottenmünster

a repris son activité de

TAILLEUR COUTURIER

HOMMES

et

DAMES

et vous attend à son magasin

Au

Petit

Quinquin

144, rue de Flandre

Paris (19°)

Tél. : NOR 55-28

(Métro : Corentin-Cariou)

VETEMENTS SUR MESURE AU PRIX DU PRET A PORTER

TOUTES NOUVEAUTÉS

Conditions spéciales aux amis du Stalag V B

FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé

RYSTO Raymond

Ex-N° 5305

Membre de l'Amicale N° 543

SALLES A MANGER CHAMBRES A COUCHER ENSEMBLE STUDIO REGENCE EN MERISIER

FAUTEUILS BRIDGES CANAPES - LITERIE DEPOSITAIRE DE CHAISES DE CUISINE ET CHAISES RUSTIQUES PAILLEES

Facilités de paiement sur demande

Prix spéciaux

aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07

Métro : NATION

Waterman



La meilleure encre...
trouillée à l'HEXA-fluid

Le Gérant : PIFFAULT

Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris